



SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Faits nouveaux survenus dans
le système des Nations Unies***Table des matières*

	<i>Page</i>
I. Événements majeurs survenus en 2004.....	1
1. Cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale (automne 2004).....	1
2. Conseil économique et social (ECOSOC).....	2
3. Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM).....	3
4. Déclaration du Millénaire et Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies.....	3
5. CNUCED XI (São Paulo, 13-18 juin 2004).....	4
6. Conseil des chefs de secrétariat du système des Nations Unies.....	5
7. Faits nouveaux survenus dans les domaines présentant un intérêt pour l'OIT.....	5
II. Les institutions de Bretton Woods.....	7
III. Événements majeurs à venir présentant un intérêt pour l'OIT.....	8
1. Sommet du Millénaire des Nations Unies + 5.....	8
2. Commission du développement social.....	9
3. Commission de la condition de la femme.....	9
4. Commission du développement durable.....	9
5. Commission des droits de l'homme.....	10
6. Sommet mondial sur la société de l'information (deuxième phase, Tunis, novembre 2005).....	10
7. Année internationale du microcrédit (2005).....	10

I. Événements majeurs survenus en 2004

1. Cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale (automne 2004)

1. Le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, créé par le Secrétaire général, a soumis à l'Assemblée générale son rapport intitulé: *Un monde plus sûr: notre affaire à tous*¹. Les auteurs y examinent la nécessité de faire face aux nouvelles menaces en évolution constante qui mettent en danger la sécurité du monde entier et militent en faveur d'un système de sécurité collective à vocation plus étendue et globale permettant d'appréhender toutes les menaces, anciennes et nouvelles. Dans ses commentaires sur ce rapport, le Secrétaire général a évoqué le caractère interdépendant des menaces qui pèsent actuellement sur la sécurité et souligné que des problèmes tels que le terrorisme, les guerres civiles ou la grande misère ne peuvent être résolus indépendamment les uns des autres. C'est en outre à juste titre, à son avis, que les membres du groupe considèrent que le développement doit être la «pierre angulaire» du système de sécurité collective et que l'éradication de la pauvreté et des maladies est une composante essentielle des efforts tendant à rendre le monde plus sûr. Il ressort par ailleurs du rapport, selon lui, que les Nations Unies doivent redoubler d'efforts pour formuler une stratégie de lutte contre le terrorisme qui soit efficace et fondée sur des principes tout en respectant les droits de la personne et l'état de droit. Les auteurs présentent une vision de ce que pourraient être les Nations Unies au XXI^e siècle et recommandent des réformes pour chacun de ses principaux organes.
2. La cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale² a marqué une étape importante dans la progression du programme de réforme entrepris par le Secrétaire général qui est principalement axé sur les opérations des Nations Unies sur le terrain. Les auteurs d'un rapport sur les activités opérationnelles proposent des mesures concrètes en vue d'améliorer la coordination entre les diverses entités du système des Nations Unies au niveau des pays grâce à la mise en œuvre de programmes conjoints et à la mise en commun de données et de ressources³.
3. La veille de l'ouverture de l'Assemblée générale, une trentaine de chefs d'Etat et de gouvernement, accompagnés du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée générale, ont participé au lancement du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation⁴ par les coprésidents de la commission. Dans son discours, le Secrétaire général a souligné que: «il n'y a pas de meilleur programme de lutte contre la pauvreté que l'emploi» et que «le travail décent est le meilleur moyen d'accéder à l'autonomie économique et au bien-être social». L'une des mesures importantes pour l'OIT prises lors de cette session a été l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la

¹ <http://www.un.org/french/secureworld/>.

² Pour les documents de la cinquante-neuvième session, voir <http://www.un.org/ga/59/documentation/list0.html>; pour les résolutions, voir: <http://www.un.org/Depts/dhl/resguide/r59.htm>.

³ Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; <http://www.un.org/esa/coordination/TCPR.htm> et <http://www.un.org/esa/coordination/ecosoc/TCPR.04.Rpt.pdf>; Résolution A/RES/59/250.

⁴ Document GB.291/WP/SDG/1, <http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/gb/docs/gb291/pdf/sdg-1.pdf>

mondialisation intitulé: *A fair globalization: Creating opportunities for all*, dans laquelle elle a décidé «d'examiner d'une manière plus générale les problèmes à régler et les occasions à saisir qui sont liés à la question de la mondialisation, notamment ceux abordés dans le rapport de la Commission mondiale, et ce à l'occasion de l'examen complet de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, [...] et de l'examen décennal de la poursuite de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable auquel la Commission du développement social doit procéder en 2005». Elle invite par ailleurs les organismes des Nations Unies concernés et les autres organismes multilatéraux concernés à renseigner le Secrétaire général sur les activités qu'ils mènent pour promouvoir une mondialisation équitable, sans laissés-pour-compte, et elle prie le Secrétaire général de prendre en compte le rapport de la Commission mondiale, entre autres, lorsqu'il établira le rapport d'ensemble aux fins de l'examen de haut niveau qui sera effectué à sa soixantième session, en 2005, dans le cadre de l'examen de la suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire. L'intégration du suivi du rapport de la Commission mondiale dans ces deux processus d'examen traduit une reconnaissance croissante de la part de la communauté internationale de la nécessité de mettre en œuvre une mondialisation «équitable, sans laissés-pour-compte» et ouvre la voie à une participation accrue de l'OIT dans les activités et processus majeurs des Nations Unies, notamment ceux visant à promouvoir le travail décent en tant que moyen essentiel de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)⁵.

4. Certaines des résolutions adoptées par les commissions de l'Assemblée générale présentent un intérêt particulier et plusieurs font explicitement référence à l'OIT⁶. Dans la résolution sur la mise en œuvre de la Première décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, l'Assemblée générale accueille favorablement le Plan d'action pour la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté qu'a adopté le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté⁷ et prend note du rôle que joue l'Organisation internationale du Travail pour aider les pays africains à mettre en œuvre ce plan d'action. Les gouvernements sont instamment invités à envisager la ratification des conventions fondamentales de l'OIT n^{os} 111, 138 et 182 dans des résolutions sur la traite des femmes et des jeunes filles et sur les droits de l'enfant, et la résolution sur les travailleurs migrants fait référence aux principes et normes de l'OIT dans ce domaine.

2. Conseil économique et social (ECOSOC)

5. L'OIT a joué un rôle important lors du débat de haut niveau qui a eu lieu en juin sur le thème: «Mobilisation des ressources et environnement propice à l'éradication de la pauvreté dans le contexte de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010». Le Directeur général a fait une déclaration lors de la séance d'ouverture sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation dans laquelle il a mis l'accent sur les conséquences à en tirer pour les pays les moins avancés. Ce discours a suscité un vif intérêt à l'égard du rapport dont un grand nombre de copies ont été distribuées.
6. Parmi les autres événements positifs, on peut citer la table ronde tenue lors du Forum de l'ECOSOC sur la promotion des investissements coparrainée avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) sur le thème du «Développement du secteur privé local: le rôle de la microfinance et du microcrédit», ainsi que la table ronde organisée lors d'un petit-

⁵ Document A/RES/59/57 (projet de résolution A/59/L.38).

⁶ Site EXREL: «Relations extérieures en 2004» à l'adresse suivante: <http://www.ilo.org/exrel>.

⁷ Document A/RES/59/247 (projet de résolution A/59/487/Add.1).

déjeuner ministériel accueilli par l'OIT sur le thème «Mondialisation et PMA: pour un processus juste et inclusif».

3. Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)

7. L'OIT a poursuivi sa participation aux travaux des groupes responsables de la rédaction des directives pour les équipes de pays du système des Nations Unies élaborées par le GNUD. Grâce à cette participation, il est fait mention dans la note d'information et de conseil d'un certain nombre de questions relatives au travail décent et des ressources pertinentes de l'OIT; l'emploi des jeunes et adultes déplacés y figure comme étant l'un des indicateurs permettant de mesurer la réduction de la pauvreté et l'intégration sociale des personnes déplacées. Cette note fait partie des directives révisées en 2004, concernant les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui préconisent la participation des partenaires sociaux dans ces processus, et reconnaît leur importance en termes de gouvernance et de démocratie et pour la réalisation des objectifs des programmes par pays ⁸.
8. Ayant participé au Groupe de travail technique du GNUD sur l'Iraq, l'OIT reçoit de la part du Fonds d'affectation spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement de l'Iraq des ressources destinées à des projets et prend part aux initiatives du GNUD visant à assurer une approche cohérente dans l'ensemble du système des Nations Unies du travail entrepris en Iraq. L'OIT a également participé au Groupe de travail du Comité exécutif pour les affaires humanitaires sur les questions de transition et au Groupe de travail technique sur l'évaluation des besoins au Libéria. En Haïti, en Iraq, au Libéria et au Soudan, l'emploi est désormais l'une des questions intersectorielles examinées lors de l'évaluation des besoins.
9. Grâce à sa participation au Groupe de travail du GNUD sur les relations entre l'ONU et la société civile, récemment créé en réponse aux recommandations du Groupe de Cardoso ⁹, l'OIT est bien placée pour mieux faire connaître la contribution actuelle et potentielle des organisations d'employeurs et de travailleurs aux processus de développement nationaux et internationaux et pour qu'elle soit renforcée dans les recommandations et directives futures applicables dans le système des Nations Unies.

4. Déclaration du Millénaire et Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies

10. Le BIT a continué à s'associer aux efforts visant à mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire et les OMD en insistant sur la pertinence du travail décent pour réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. Il a notamment participé à divers groupes interorganisations et manifestations extérieures en rapport avec le Projet et la Campagne du Millénaire ainsi qu'à la procédure afférente de présentation de rapports, et a fourni des contributions écrites et des apports décisifs sur les questions de l'emploi des jeunes et du VIH/SIDA. En ce qui concerne l'année en cours, l'OIT est en train de présider le Groupe

⁸ Le bilan commun de pays pour l'Afghanistan (2004) souligne l'importance du travail décent et l'état de ratification des conventions de l'OIT.

⁹ Voir la note d'introduction du Secrétaire général et le rapport complet du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile (dit rapport Cardoso), voir document A/58/817 (11 juin 2004).

de la communication des Nations Unies qui pilote la Campagne du Millénaire. Les structures de l'OIT sur le terrain participent activement aux analyses par pays actuellement entreprises par le Projet du Millénaire dans deux pays pilotes (l'Éthiopie et le Ghana) couverts soit par les programmes pilotes pour le travail décent, soit par un processus DSRP.

11. En janvier 2005, le rapport définitif du Projet du Millénaire (un groupe indépendant de conseillers faisant rapport au Secrétaire général) a été publié et présenté au Secrétaire général. Ce rapport, intitulé *Investing in Development: A practical plan to achieve the Millenium Development Goals*, rassemble les conclusions des dix équipes spéciales et met en évidence les principales conditions à réunir pour atteindre les objectifs ainsi que les programmes de démonstration qui ont abouti à des résultats concrets¹⁰. Il contient dix recommandations clés sur les stratégies de réduction de la pauvreté fondées sur les OMD, l'aide publique au développement, le rôle de la société civile, le recensement des besoins extrêmes et des priorités immédiates dans l'éducation, la santé, l'infrastructure et l'environnement, le rôle des institutions régionales, la libéralisation du commerce international, la recherche et enfin la coordination des activités internationales.
12. Dans le cadre du suivi statistique des progrès accomplis en direction des OMD, le BIT a fourni des contributions écrites (brefs exposés sur les questions d'actualité portant sur des cibles spécifiques) sur la part des femmes dans l'emploi rémunéré dans le secteur non agricole, sur le taux de chômage des 15-24 ans, ainsi que d'autres matériels techniques. Le BIT a également entrepris d'élargir le champ des indicateurs des OMD dans les domaines de préoccupation clés de l'OIT visant à améliorer dans une certaine mesure la situation du point de vue de l'égalité entre les sexes et à donner plus de visibilité aux grandes questions concernant l'emploi. L'OIT a également fourni une contribution aux travaux préparatoires de la CSD-13 (Commission du développement durable) intitulée «Working out of poverty in human settlements», entreprise dans le cadre de la cible 11 des OMD concernant l'amélioration de la vie des habitants des taudis.

5. CNUCED XI (São Paulo, 13-18 juin 2004)

13. La onzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XI) a adopté le Consensus de São Paulo¹¹ de même qu'une brève déclaration¹². Une manifestation a été organisée en marge sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation à laquelle ont participé deux commissaires. La CNUCED a reçu le mandat de travailler sur un certain nombre de questions intéressant les priorités de l'OIT en rapport avec le suivi du rapport de la Commission mondiale. Il s'agit notamment de recenser les éléments de base des politiques macroéconomiques bien conçues de nature à conduire à un développement de la capacité productive, à une croissance plus rapide et plus soutenue, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté; il s'agit enfin d'examiner toutes les questions relatives à la libéralisation du commerce dans les services.

¹⁰ *Investing in Development: A practical plan to achieve the Millenium Development Goals*, <http://unmp.forumone.com/>.

¹¹ http://www.unctad.org/fr/docs/td410_fr.pdf.

¹² http://www.unctad.org/fr/docs/tdl382_fr.pdf.

6. Conseil des chefs de secrétariat du système des Nations Unies

14. Le *Conseil des chefs de secrétariat* du système des Nations Unies a tenu deux sessions ordinaires en 2004. Au cours de la session de printemps, les chefs de secrétariat ont étudié les moyens de lutter contre la fracture numérique, en insistant sur l'importance de mettre en œuvre le Plan d'action de la phase de Genève du Sommet mondial sur la société de l'information. Au cours de la retraite, ils ont examiné la question de l'avenir du multilatéralisme en se référant amplement aux recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation qui ont été présentées par le Directeur général. En octobre, la discussion s'est concentrée principalement sur les préparatifs pour l'examen de 2005 de la Déclaration du Millénaire en soulignant l'importance politique du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement devant se tenir en septembre 2005. Ils ont également passé en revue la stratégie en matière de TIC du système des Nations Unies, en partageant leurs expériences respectives en matière de gestion des connaissances. Les questions relatives à la sécurité et à la sûreté du personnel ont été abordées en détails. Au cours de leur retraite, les chefs de secrétariat ont fait le point des progrès accomplis en matière de cohérence des activités du système des Nations Unies à l'échelon des pays ainsi que des mesures à prendre pour maximaliser son impact collectif.

7. Faits nouveaux survenus dans les domaines présentant un intérêt pour l'OIT

15. Le BIT a présenté des rapports écrits et oraux aux organes des Nations Unies créés par traité et chargés de l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ainsi que de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ces organes se réfèrent régulièrement aux informations fournies par l'OIT et recommandent la ratification et la mise en œuvre des conventions pertinentes de l'OIT. A leur tour, les organes de contrôle de l'OIT font état des informations reçues par les organes des Nations Unies créés par traité et se réfèrent à leurs conclusions chaque fois que cela se justifie. Le nouvel organe créé par traité chargé de superviser la mise en œuvre de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles a commencé à organiser ses travaux. L'OIT a été priée de faire parvenir des suggestions concernant le fonctionnement du nouvel organe, la coordination en rapport avec les aspects pertinents du contrôle du traité par l'OIT et d'apporter ses connaissances techniques sur les migrations et l'application des normes. Cette convention a été ratifiée à ce jour par 27 Etats parties, avec 16 autres Etats signataires, y compris neuf ayant ratifié une, voire les deux conventions de l'OIT sur les travailleurs migrants.

16. *Droits de l'homme*. L'OIT a fourni des apports substantiels aux travaux de la Commission des droits de l'homme à sa 60^e session¹³ qui s'est penchée sur diverses questions présentant un intérêt pour l'OIT, en particulier les travailleurs migrants, les femmes, les droits de l'enfant, les politiques d'ajustement structurel et leurs effets sur les droits de l'homme, l'impact de la mondialisation sur le plein exercice des droits de l'homme, la pauvreté extrême, le VIH/SIDA et l'incompatibilité entre la démocratie et le racisme.

¹³ <http://www.ohchr.org/french/bodies/chr/sessions/60/index.htm>.

17. *Migrations.* Le Directeur général a continué à participer activement aux travaux du Groupe de Genève sur la question migratoire composé des chefs exécutifs des organismes suivants: OIT; OIM; HCDH; HCR; ONUDC; enfin CNUCED. L'OIT a pris part à un certain nombre de réunions importantes des Nations Unies sur les migrations, en particulier la commémoration du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire, et le Groupe de contact des organisations intergouvernementales sur la traite des êtres humains et l'immigration clandestine. L'OIT a également activement participé à des débats régionaux de la Commission mondiale sur les migrations internationales.
18. *Egalité entre les sexes.* Les activités de l'OIT en matière d'égalité entre les sexes sont de plus en plus largement reconnues dans le système des Nations Unies. L'audit sur l'égalité entre hommes et femmes dans les activités du BIT a été présenté au débat de haut niveau du Conseil économique et social de 2004 en tant que moyen de poursuivre et de contrôler les activités en matière d'égalité entre les sexes au sein du système des Nations Unies. L'OIT a par la suite entrepris un audit sur l'égalité entre hommes et femmes dans des organes du système des Nations Unies au Zimbabwe. L'OIT a également contribué à la mise en œuvre d'une résolution sur l'élimination de toute forme de violence contre les femmes adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en abordant les questions du harcèlement sexuel au travail, de l'exploitation sexuelle des femmes par la traite; et a poursuivi la mise en œuvre des conclusions adoptées par la 48^e session de la Commission sur la condition de la femme sur l'égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits, en promouvant la sensibilisation au lien entre le sexe, la pauvreté et l'emploi.
19. L'année 2005 a été proclamée *Année internationale du microcrédit*, et l'OIT a préparé le terrain à l'intensification de ses travaux de promotion dans ce domaine lors de manifestations de lancement organisées en novembre aux Nations Unies. L'OIT a accueilli des représentants des Etats Membres et de la société civile, en particulier des organisations d'employeurs et de travailleurs réunies à l'occasion d'une table ronde-déjeuner intitulée *How microfinance contributes to decent work and poverty reduction in a globalized economy* faisant partie des activités de lancement.
20. *VIH/SIDA.* L'OIT a présenté un document sur le VIH/SIDA à un séminaire de préparation à la question portant sur la pertinence des aspects démographiques pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement à l'ordre du jour de la 38^e session de la Commission de la population et du développement, et soumettra une contribution à la 38^e session de la commission elle-même. En juillet 2005, l'OIT occupera la présidence tournante du Comité des organisations coparrainantes (COC) de l'ONUSIDA pour une année.
21. En 2004, le Pacte mondial des Nations Unies a poursuivi ses travaux visant à établir une forte identité mondiale et à atteindre à la fois les entreprises multinationales et les PME nationales dans le monde. A la fin de l'année, quelque 1 800 entreprises avaient formellement écrit au Secrétaire général des Nations Unies pour exprimer leur soutien à l'initiative. Le Directeur général a représenté l'OIT lors du Sommet des champions du Pacte mondial. A cette occasion, un dixième principe (portant sur la corruption) a été ajouté au Pacte. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a été ensuite prié de s'unir à l'équipe interorganisations qui fournit des orientations régulières au Pacte. L'OIT est un membre actif de cette équipe.
22. *Personnes handicapées.* L'OIT a continué à participer activement à l'élaboration d'une convention internationale des Nations Unies pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées. L'OIT a fourni des contributions écrites, y

compris un document de travail sur le droit des personnes handicapées à un travail décent, assurant ainsi la promotion des instruments pertinents de l'OIT centrés sur l'emploi.

23. *Peuples indigènes et tribaux.* L'OIT a activement participé aux travaux de l'Instance permanente sur les questions autochtones de l'ECOSOC. La Décennie internationale des populations autochtones s'est achevée en 2004 sur une évaluation de ses réalisations par l'Assemblée générale. Le groupe de travail de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a conclu son mandat de dix ans d'examiner un projet de déclaration sur les droits des populations indigènes sans adopter de texte; ce projet sera soumis à la commission en session plénière en 2005. Le Groupe d'appui interorganisations pour l'Instance permanente sur les questions autochtones a adopté une déclaration exprimant ses craintes que les Objectifs du Millénaire pour le développement, tels qu'ils sont mis en œuvre, n'aboutissent à exclure les peuples indigènes et tribaux de leurs avantages et ne conduisent, dans certains cas, à une détérioration de leur situation.

II. Les institutions de Bretton Woods

24. Les relations de l'OIT avec les institutions de Bretton Woods ont beaucoup évolué en 2004 et ont donné lieu à une collaboration plus intense, une meilleure concertation sur les politiques à mener ainsi qu'une multiplication des échanges d'informations. L'OIT a continué à élargir sa collaboration avec la Banque mondiale, le FMI et ses mandants nationaux dans le contexte de l'élaboration des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)¹⁴. La collaboration entre l'ONU, la Banque mondiale et l'OIT dans le domaine de l'élaboration, de la conception et de la mise en œuvre d'un nombre croissant d'initiatives nationales pour l'emploi des jeunes dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes du Secrétaire général de l'ONU et pour donner suite aux OMD s'est, elle aussi, considérablement élargie en 2004, des progrès substantiels ayant notamment été réalisés dans le lancement d'un certain nombre de pays chefs de file¹⁵. L'OIT et la Banque mondiale ont également collaboré à un certain nombre d'initiatives spéciales, notamment la Conférence de la Banque mondiale sur l'intensification des efforts internationaux en vue de réduire la pauvreté (Shanghai, mai 2004), les préparatifs du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté (Ouagadougou, septembre 2004), la Conférence de la Banque mondiale sur le recensement de la main-d'œuvre et les tendances prospectives (Washington, novembre 2004) ainsi qu'une série d'échanges de vues et d'expériences sur des questions telles que les OMD, la sécurité sociale et les politiques en matière de pension ainsi qu'un nombre croissant de consultations au niveau national sur les politiques de l'emploi et les politiques sociales.
25. La Banque mondiale et le FMI ont collaboré à la préparation du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. La Banque mondiale et le FMI ont participé aux réunions préparatoires en mai et novembre 2004 pour discuter du suivi des recommandations de la Commission relative à une initiative de cohérence des politiques concernant les questions relatives à la croissance, à l'investissement et à l'emploi dans l'économie mondialisée. M. Wolfensohn a invité le Directeur général à présenter une «Presidential Fellows Lecture» sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et les mesures de suivi que pourrait prendre l'OIT en juin 2004¹⁶. L'OIT a renforcé sa participation en tant qu'observateur lors des réunions de

¹⁴ Voir document GB.283/ESP/3.

¹⁵ Bangladesh, Cambodge, Ghana, Ethiopie, Honduras, Indonésie, Mali, Népal, Pakistan, République-Unie de Tanzanie et Viet Nam.

¹⁶ <http://www.ilo.org/public/english/bureau/dgo/speeches/somavia/2004/worldbank.pdf>.

printemps (Washington, avril 2004) et annuelles (octobre 2004) du Comité monétaire et financier international (CMFI) et du Comité ministériel conjoint de la Banque mondiale et du FMI (Comité du développement). Le Directeur général a continué à envoyer des commentaires écrits au FMI sur le projet des «Perspectives de l'économie mondiale», publiées deux fois par an, ainsi que des commentaires écrits diffusés dans le cadre du CMFI et du Comité du développement¹⁷. Le Directeur général a eu des entretiens privés avec M. Wolfensohn et M. de Rato en juin 2004 en vue d'examiner plus à fond les possibilités d'améliorer la collaboration avec l'OIT. Le Directeur général a également assisté en personne aux réunions annuelles, tenues en octobre, du CMFI et du Comité du développement, et il a présenté un exposé sur le rapport de la Commission mondiale et le rôle de l'OIT dans le suivi de ce rapport lors de la session ministérielle du Groupe des 24 qui a précédé les réunions annuelles. L'OIT a participé à la réunion spéciale de haut niveau organisée par l'ECOSOC avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce qui a eu lieu à New York en avril 2004 sur le thème «Cohérence, coordination et coopération dans le contexte de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey» à l'occasion de laquelle la Présidente de la Finlande, M^{me} Halonen, a présenté le Rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation¹⁸. La collaboration s'est également renforcée par suite d'une plus grande mobilisation et des efforts accrus des bureaux de la Banque mondiale et du FMI à Genève et du bureau de l'OIT à Washington en vue de promouvoir des échanges techniques et des liaisons en temps opportun entre l'OIT et les institutions de Bretton Woods, tant au niveau de leurs sièges respectifs que sur le terrain.

III. Événements majeurs à venir présentant un intérêt pour l'OIT

1. Sommet du Millénaire des Nations Unies + 5

- 26.** L'Assemblée générale a décidé de réunir à New York, au début de sa soixantième session, un Sommet de chefs d'Etat et de gouvernement (document A/59/545). Ce Sommet, qui se tiendra du 14 au 16 septembre 2005, revêtira une importance décisive. En effet, il sera procédé à cette occasion à un examen complet de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et du suivi intégré des conférences et sommets principaux des Nations Unies. En vue d'aider les Etats Membres dans leurs délibérations, le Secrétaire général présentera un rapport complet en mars 2005. Ce document s'appuiera sur les conclusions du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement ainsi que sur le rapport final du Projet du Millénaire. Le BIT a participé à l'élaboration du rapport, soulignant l'importance du plein emploi productif. La réforme des principaux organes des Nations Unies devrait également être inscrite à l'ordre du jour de ce Sommet.
- 27.** Le Bureau préparera également une analyse et une évaluation globales des plans d'action nationaux sur l'emploi des jeunes en mai 2005 qui devraient être prêtes à temps pour que le Secrétaire général puisse les soumettre à la soixantième session de l'Assemblée générale. Outre les discussions auxquelles il donnera lieu dans le cadre de la Conférence internationale de juin, ce rapport d'analyses et d'évaluations globales donne au BIT l'occasion de mieux intégrer le travail décent et productif dans l'examen quinquennal de la Déclaration du Millénaire dont l'emploi des jeunes fait partie intégrante.

¹⁷ <http://siteresources.worldbank.org/DEVCOMMINT/Documentation/20264340/DCS2004-0042-ILO.pdf>.

¹⁸ <http://www.un.org/esa/ffd/ffd0404hilevelBWI.htm>, et document E/2004/73.

2. Commission du développement social

- 28.** A sa 43^e session (9-18 février 2005), la Commission du développement social a examiné la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague ainsi que les résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale «Copenhague+5». Le BIT a participé activement à cet examen en présentant un document d'information et en participant à une discussion de groupe avec la Banque mondiale et le FMI ainsi qu'à une table ronde sur la promotion du plein emploi.
- 29.** Dans ce document d'information, le BIT souligne que, en se focalisant sur les questions interdépendantes que sont l'atténuation de la pauvreté, l'emploi et l'intégration sociale, le Sommet social a renforcé le lien entre le mandat et les mandats de l'OIT et l'Agenda du développement international. Ce document présente un examen complet de la contribution de l'OIT à la mise en œuvre du Programme de Copenhague depuis 1995, et met aussi l'accent sur le fait que, en appelant l'attention sur l'importance du travail décent et d'une mondialisation équitable en tant qu'instruments propres à garantir que l'économie mondiale permette de réaliser les objectifs du développement et de répondre aux aspirations des peuples, le rapport de la Commission mondiale comble une lacune dans le suivi du Sommet social et de la Déclaration du Millénaire. Il est rappelé en conclusion que, pour réaliser les ambitions formulées dans la Déclaration du Millénaire et la Déclaration de Copenhague, il est nécessaire d'assurer la complémentarité des actions entreprises aux niveaux national et international. Il est également indispensable d'instaurer des partenariats à tous les niveaux, et la cohérence des actions engagées par les organisations multilatérales est tout particulièrement importante pour la réalisation des objectifs des Déclarations de Copenhague et du Millénaire.

3. Commission de la condition de la femme

- 30.** En février-mars 2005, la Commission de la condition de la femme examinera la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et les documents de la session extraordinaire de l'Assemblée générale «Beijing+5». Le BIT a présenté un résumé de nouvelles initiatives et mesures visant à mieux prendre en compte les spécificités des hommes et des femmes dans toutes les politiques et tous les programmes de l'OIT pendant la période de 2000 à 2005. L'OIT coparraine avec la CISL, en marge de la session extraordinaire, une réunion sur les femmes dans l'économie mondiale. Celle-ci permettra, entre autres, de promouvoir l'audit de genre du BIT au sein du système des Nations Unies.

4. Commission du développement durable

- 31.** La 13^e session de la Commission du développement durable fera fonction en avril «de session directive» du cycle biennal de mise en œuvre dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains. Les résultats de la 13^e session de la Commission du développement durable viendront renforcer les actions communes entreprises au cours des prochaines années pour réaliser les Objectifs du Millénaire et ceux du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et respecter les engagements pris dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains. Le BIT a préparé un document pour cette réunion (voir paragraphe 12).

5. Commission des droits de l'homme

32. A sa 61^e session (mars-avril 2005)¹⁹, la Commission des droits de l'homme examinera la «mise en œuvre et le suivi complets de la Déclaration et du Programme d'action de Durban» outre les questions inscrites d'ordinaire à son ordre du jour.

6. Sommet mondial sur la société de l'information (deuxième phase, Tunis, novembre 2005)

33. Le BIT est désormais membre du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications qui dirige les travaux sur l'établissement de l'ordre du jour pour la réunion de Tunis. Le BIT a soumis des propositions au groupe de rédaction chargé d'établir cet ordre du jour afin que l'importance qui convient soit attachée au monde du travail et aux recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

7. Année internationale du microcrédit (2005)

34. En 2005 et au-delà, le Programme de finance sociale participera à une grande initiative interorganisations visant à répertorier les contraintes et les possibilités qui existent pour construire des secteurs financiers intégrants²⁰. Un «Livre bleu» présentant des plans d'action concrets visant à mobiliser les divers mandants nationaux sera préparé pour atteindre cet objectif. Dans le cadre de ce projet et du suivi du Consensus de Monterrey, le BIT accueillera en mai une réunion mondiale en vue de construire des secteurs financiers intégrants, parrainée par le FENU et le Bureau du financement du développement.

Genève, le 7 février 2005.

Document soumis pour information.

¹⁹ <http://www.ohchr.org/english/bodies/chr/sessions/61/index.htm>.

²⁰ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), soutenu par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, le Fonds international de développement agricole et l'OIT.